

Conseil d'administration du 21 novembre 2023

**Délibération n° 23/43
 Budget supplémentaire 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un novembre,

Le conseil d'administration s'est réuni sur invitation du président.

VU

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 ;
- La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;
- La délibération n° 22/35 du 14 octobre 2022 portant adoption volontaire du cadre budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Le Rapport sur les orientations budgétaires 2023 ;
- La délibération n° 23/10 du 29 mars 2023 portant affectation anticipée du résultat 2022 ;
- La délibération n° 23/11 du 29 mars 2023 validant les orientations budgétaires détaillées dans le Rapport sur les orientations budgétaires 2023.
- La délibération n° 23/19 du 11 avril 2023 portant approbation du budget primitif 2023 ;
- Le budget primitif 2023.

Le président,

EXPOSE

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report.

Il permet d'intégrer au budget de l'exercice les résultats de l'année 2022. Il permet en outre de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif.

Il est donc proposé aujourd'hui au conseil d'administration d'approuver le budget supplémentaire 2023 qui se présente comme suit :

Recettes de fonctionnement :

	BP	Évolution	BS
total chap. 013 ATTENUATION DE CHARGES	5 000,00 €	+ 62 700,00 €	67 700,00 €
total chap. 70 REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	427 000,00 €	+ 130 000,00 €	557 000,00 €

total chap. 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 876 546,24 €	- 83 311,71 €	4 793 234,53 €
total chap. 75 AUTRES PROD. DE GESTION COUR.	38 500,00 €	- 29 500,00 €	9 000,00 €
total sens R1	5 347 046,24 €	+ 79 888,29 €	5 426 934,53 €
total chap. 042 Opé. d'ordre transfert entre sections	1 563,71 €	0,00 €	1 563,71 €
total sens R2	1 563,71 €	0,00 €	1 563,71 €
TOTAL Recettes fonctionnement	5 348 609,95 €	+ 79 888,29 €	5 428 498,24 €

Dépenses de fonctionnement :

	BP	Évolution	BS
total chap. 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	130 825,00 €	+ 14 375,00 €	145 200,00 €
total chap. 012 CHARGES DU PERSONNEL	4 830 000,00 €	+ 58 034,79 €	4 888 034,79 €
total chap. 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 464,86 €	+ 578,50 €	9 043,36 €
total sens D1	4 969 289,86 €	+ 75 488,29 €	5 044 778,15 €
total chap. 042 opé d'ordre transfert entre sections	36 600,00 €	+ 4 400,00 €	41 000,00 €
total sens D2	36 600,00 €	+ 4 400,00 €	41 000,00 €
TOTAL Dépenses fonctionnement	5 005 889,86 €	+ 79 888,29 €	5 085 778,15 €

Résultat de fonctionnement :

	BP	Évolution	BS
D002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	342 720,09 €	0,00 €	342 720,09 €
Déficit/excédent cumulé	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Recettes d'investissement :

	BP	Évolution	BS
total chap. 001 SOLDE D'EXERCICE REPORTE	346 366,71 €	0,00 €	346 366,71 €
total chap. 10 DOT., FONDS DIVERS ET RESERVES	44 000,00 €	0,00 €	44 000,00 €
total sens R1	390 366,71 €	0,00 €	390 366,71 €
total chap. 040 opé d'ordre transfert entre sections	36 600,00 €	+ 4 400,00 €	41 000,00 €
total sens R2	36 600,00 €	+ 4 400,00 €	41 000,00 €
TOTAL Recettes investissement	426 966,71 €	+ 4 400,00 €	431 366,71 €

Dépenses d'investissement :

	BP	Évolution	BS
total chap. 20 immobilisations incorporelles	500,00 €	- 50,00 €	450,00 €
total chap. 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	424 903,00 €	+ 4 450,00 €	429 353,00 €
total sens D1	425 403,00 €	+ 4 400,00 €	429 803,00 €

total chap. 040 opé d'ordre transfert entre sections	1563,71 €	0,00 €	1563,71 €
total sens D2	1563,71 €	0,00 €	1563,71 €
TOTAL Dépenses investissement	426 966,71 €	+ 4 400,00 €	431 366,71 €

Résultat d'investissement :

	BP	Évolution	BS
Déficit/excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le budget supplémentaire 2023 du CRR 93.

Membres	8
Votants	6
Suffrages exprimés	6
Votes pour	6
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise au vote est :

Adoptée

Rejetée

Fait à Aubervilliers, le 21 novembre 2023

Didier Broch
Président du conseil d'administration